

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1 Identificateur de produit
Nom du produit : YUCCA
Code du produit : SC503-9-FR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Secteur d'utilisation Utilisation agricole

Emploi de la substance / de la préparation Fongicide agricole

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur :
Raison Sociale : GOWAN FRANCE SAS.
Adresse : 5, rue du Gué -77139 Puisieux (France)
Téléphone : +33.164.366.161 Fax : +33.160.447.061
odeneufbourg@gowanco.com
Service chargé des renseignements : sds@gowanco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33.145.425.959

Société /Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>
Autres numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence,appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)"

CHEMTRIC, 24 heures de téléphone d'urgence:+1 703 527-3887
RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger


GHS09

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 1)

*P273 Éviter le rejet dans l'environnement.**P391 Recueillir le produit répandu.**P501 Éliminer le contenu/récipient par un service de collecte spécifique.*

· **Indications complémentaires :**

*EUH401 Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes**Spe 1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose supérieure à 28 kg Cu/ha sur une période de 7 ans.**SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non-traitée de 20 mètres par rapports aux points d'eau.*

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux :**

CAS: 1332-65-6 EINECS: 215-572-9 Numéro index : 029-017-00-1	<i>Copper Oxychloride</i> Acute Tox. 3, H301; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H332 ATE: LD50 oral: 299 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 2,83 mg/l	>10-<25%
CAS: 24719-04-4 EINECS: 243-815-9 Numéro index : 029-021-00-3	<i>Copper hydroxide tech.</i> Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	>10-<25%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1	<i>D-Glucopyranose oligomers, octyl decyl glycosides</i> Eye Dam. 1, H318	≥1-<2,5%
CAS: 4719-04-4 EINECS: 225-208-0 Numéro index : 613-114-00-6	<i>2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol</i> Acute Tox. 1, H330; STOT RE 1, H372; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,1 %	<0,1%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : dénaturation des protéines avec lésion au niveau des muqueuses, atteinte rénale et hépatique, atteinte du SNC, émolyse. Vomissements avec émission de matière verte, pyrosis gastro-oesophagien, diarrhée

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 2)

*hématique, colite abdominale, ictere hémolytique, insuffisance hépatique et rénale, convulsions, collapsus.
Fièvre causée par l'inhalation de métaux. Irritation de la peau et des yeux.*

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Traitements : lavage gastrique avec une solution d'a-lactalbumine, en cas de cuprémie élevée, utiliser des composés ligands, de la pénicillamine si la voie orale est viable ou du CaEDTA intraveineux et du BAL intramusculaire ; pour le reste un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

· Pour les non-scuristes

Aucune action ne doit être entreprise qui peut entraîner un risque personnel ou sans une formation appropriée. Évacuez les zones environnantes.

Éviter l'entrée de personnel non apparenté ou non protégé. Ne touchez pas et ne marchez pas sur le matériau renversé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Fournir une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle approprié et suivre les mesures de protection des sections 7 et 8. Évaluer le consultant d'un expert technique.

· Pour les secouristes

Si la gestion du déversement nécessite l'utilisation de vêtements spéciaux, tenir compte de toutes les informations de la section 8 concernant les matériaux appropriés et non appropriés.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- **Préventions des incendies et des explosions :** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Néant.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Datos referidos al oxicloruro de cobre técnico (57-58) - CAS: 1332-65-6:

TLV TWA - 1 mg/m³ (como Cu)

- **DNEL**

Les données se réfèrent au D-glucopyranose, oligomères, octyl décyl glycosides (CAS 68515-73-1) :

Valeurs limites d'exposition DNEL :

DNEL Long terme, dermique : 595 000 mg/kg pc/jour ; Opérateur, effets systémiques

DNEL Long terme, inhalation : 420 mg/m³ ; Opérateur, effets systémiques

DNEL Long terme, dermique : 357 000 mg/kg ; Consommateur, effets systémiques

DNEL Long terme, inhalation : 124 mg/m³ ; Consommateur, effets systémiques

- **PNEC**

Les données se réfèrent au D-glucopyranose, oligomères, octyl décyl glycosides (CAS 68515-73-1) :

Valeurs limites d'exposition PNEC :

PNEC Eau douce 0,176 mg/l

PNEC Eau de mer 0,0176 mg/l

PNEC Émission occasionnelle 0,27 mg/l

PNEC Sédiments d'eau douce 1516 mg/kg

PNEC Sédiments d'eau de mer 0,152 mg/l

STP Station d'épuration 560 mg/l

- **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire :** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit,

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 4)

alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur :

Bleu-vert clair

· Odeur :

Caractéristique

· Seuil olfactif :

Non déterminée.

· Point de fusion :

Non déterminée.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100 °C (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
Non applicable.

· Inflammabilité

Non déterminée.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminée.

· Inférieure :

Non déterminée.

· Supérieure :

>100 °C (CAS: 57-55-6 propane-1,2-diol)

· Point d'éclair

371 °C (CAS: 57-55-6 propane-1,2-diol)

· Température d'inflammation :

Non déterminée.

· Température de décomposition :

9

· pH à 20 °C

Non déterminée.

· Viscosité :

Non déterminée.

· Viscosité cinématique

Non déterminée.

· Dynamique :

Dispersable

· Solubilité

Non déterminée.

· l'eau :

23 hPa (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

conductibilité ou de même degré de pureté)

· Pression de vapeur à 20 °C:

1,365 g/cm³

· Densité et/ou densité relative

Non déterminée.

· Densité à 20 °C:

Non déterminée.

· Densité relative

Non déterminée.

· Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect :

Liquide

· Forme :

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température d'auto-inflammation

Le produit n'est pas explosif.

· Danger d'explosion :

· Teneur en solvants :

7,0 %

· Solvants organiques :

50,3 %

· Eau :

0,0 %

· Teneur en substances solides :

· Changement d'état

Non déterminée.

· Taux d'évaporation:

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 5)

Informations concernant les classes de danger physique

· <i>Substances et mélanges explosibles</i>	néant
· <i>Gaz inflammables</i>	néant
· <i>Aérosols</i>	néant
· <i>Gaz comburants</i>	néant
· <i>Gaz sous pression</i>	néant
· <i>Liquides inflammables</i>	néant
· <i>Matières solides inflammables</i>	néant
· <i>Substances et mélanges autoréactifs</i>	néant
· <i>Liquides pyrophoriques</i>	néant
· <i>Matières solides pyrophoriques</i>	néant
· <i>Matières et mélanges auto-échauffants</i>	néant
· <i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</i>	néant
· <i>Liquides comburants</i>	néant
· <i>Matières solides comburantes</i>	néant
· <i>Peroxydes organiques</i>	néant
· <i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</i>	néant
· <i>Explosibles désensibilisés</i>	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** : Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (conseil) Method OECD 401
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>3,994 mg/l (conseil) Maximum achievable concentration

CAS: 1332-65-6 Copper Oxychloride

Oral	LD50	299 mg/kg (ATE) 299 mg/kg (Acute toxic estimated)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,83 mg/l (ATE)

CAS: 24719-04-4 Copper hydroxide tech.

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 6)

Inhalatoire	LC50/4 h	0,05 mg/l (ATE)
-------------	----------	-----------------

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Les données se réfèrent à la technologie Copper Oxychloride. noter:
Toxicité aiguë:
DL50 (orale) 1 862 mg/kg (rat, mâle et femelle) (OCDE 401)

LD50 (dermique):> 2000 mg/kg (lapin) (OECD 404)

CL50 (4h) (inhalation) (OECD 403, EC B.2) : Non classé pour l'inhalation
impossible de générer une atmosphère inhalable

Pouvoir irritant :

Peau/Yeux : Non classé comme irritant

Sensibilisation (OCDE 406):

Peau : non classé comme agent sensibilisant (cobaye, test de maximisation)

Effets cancérogènes (OCDE 451) :

Pas d'effet cancérogène (tests sur rats)

Aucune preuve de potentiel cancérogène (ingestion, homme)

Effets mutagènes (OCDE 474) :

Aucun effet mutagène

Effets tératogènes (EPA-TSCA 793400) :

Aucune preuve d'effets tératogènes (tests sur des rats)

Toxicité pour la reproduction (OCDE 416) :

Aucune preuve de toxicité

Les données se réfèrent à la technologie Copper Hydroxide. noter:

a) toxicité aiguë :

DL50 (voie orale) :

489 mg/kg (rat, mâle + femelle) (US EPA 81-1) (2)

1280 mg/kg (rat, mâle) (US EPA 81-1) (2)

DL50 (dermique) :

> 2000 mg/kg (rat, mâle + femelle) (OCDE 402) (2)

CL50 (4h) (inhalation) :

Non applicable (le test ne peut pas être effectué en raison de la forme physique)

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 7)

*b) corrosion/irritation cutanée ;**Peau : légèrement irritant (lapin). Non classé comme irritant cutané (OCDE 404)**Yeux : Très irritant et risque de lésions oculaires graves en cas de contact.**Sensibilisation (OCDE 406) (2) :**Peau : non classé comme sensibilisant (cobaye, test de maximisation)**Effets cancérigènes (OCDE 451) (2) :**Aucun effet cancérogène (test, rat)**Aucune preuve d'effets cancérigènes par ingestion (homme)**Effets mutagènes (OCDE 474) (2) :**Aucun effet mutagène**Effets tératogènes (EPA-TSCA 793400) (2) :**Pas d'effets tératogènes (test, rat)**Toxicité pour la reproduction (OCDE 416) (2) :**Aucune preuve de toxicité pour la reproduction**Données relatives aux oligomères de D-glucopiranose, octyl décyl glicosides(2) :**a) toxicité aiguë :**DL50 (voie orale) : > 5000 mg/kg (OCDE 401) (2)**CL50 (inhalation), rat : non déterminé(2)**DL50 (cutanée) : > 2000 mg/kg (OCDE 402) (2)**b) corrosion/irritation cutanée ;**Légèrement irritant (OCDE 404) (2)**c) lésions oculaires graves/irritation oculaire :**Risques de dommages irréversibles graves**Le produit n'a pas été testé.**Informations sur la base de produits similaires.**d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :**Agent non sensibilisant (OCDE 406) (2)**e) mutagénicité sur les cellules germinales :**Toutes les informations disponibles ne fournissent aucune preuve de mutagénicité sur les cellules germinales**f) cancérogénicité :**Toutes les informations disponibles ne donnent aucune preuve d'effets cancérigènes**g) toxicité reproductive :**Toutes les informations disponibles ne donnent aucune preuve de toxicité pour la reproduction**h) STOT-exposition unique :**Aucune preuve de toxicité STOT SE**i) STOT-exposition répétée :**Aucune preuve de toxicité STOT RE**j) risque d'aspiration.**Aucun risque d'aspiration*

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

· 11.2 Informations sur les autres dangers

(suite de la page 8)

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

Données relatives au mélange :

Poisson -

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 203) :

Onchorynchus mykiss,

CL50 (96 h) = 12,2 mg Cu/L

CSEO = 0,4 mg Cu/L

Invertébrés -

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 202) :

Daphnia magna, CE50 (48 h) : 101 µg/L

CSEO (48 h) : 38,5 µg/L

Algues-

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 201) :

Desmodesmus subspicatus,

CEr50 (72h) : 157,98 µg Cu/L

EyC50 (72h) : 38,27 µg Cu/L

Abeille -

Toxicité aiguë (OCDE 213/214 (1998)) :

DL50 orale (24 h) = 18,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (24 h) > 100 µg m.a./abeille

DL50 orale (48 h) = 15,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (48 h) > 100 µg m.a./abeille

Effets sur les macro-organismes du sol :

Vers de terre -

Toxicité aiguë : CL50 > 1 000 mg Cu/kg poids sec du sol

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Données relatives à l'oxychlorure de cuivre technique / hydroxyde de cuivre technique :

Stable à l'hydrolyse; on ne s'attend pas à ce qu'il soit dégradé par photolyse dans l'eau

Pas facilement biodégradable

DBO : non applicable

DCO : non disponible

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Données relatives à l'oxychlorure de cuivre technique / hydroxyde de cuivre technique :

Non applicable en raison de l'insolubilité du sel

· 12.4 Données relatives à Cymoxanil:

Adsorption du sol :

Données relatives à l'oxychlorure de cuivre technique / hydroxyde de cuivre technique :

Indisponible. Le cuivre est considéré comme peu mobile dans le sol.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT : Non applicable.

· vPvB : Non applicable.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 9)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque : Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

La gestion des déchets doit se faire conformément à la réglementation en vigueur et aux lois applicables et selon les caractéristiques des matériaux au moment de leur élimination.

Récupérer si possible. Ce faisant, respectez les réglementations locales et nationales actuellement en vigueur.

En général, les exigences relatives à la sécurité des travailleurs chargés de la gestion des déchets (produit et/ou emballage) sont les mêmes que celles décrites à la section 8, sauf si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que le processus de génération des déchets modifie les caractéristiques dangereuses du produit d'origine.

Dans ce cas, il sera nécessaire de procéder à la caractérisation des déchets et sur la base de la classification assurer l'adoption de dispositifs adéquats pour la réduction et le contrôle des risques d'exposition (par exemple au moyen d'EPI appropriés).

Produit:

Méthodes d'élimination :

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des éventuels sous-produits doit toujours être effectuée conformément aux dispositions légales en matière de protection de l'environnement et d'élimination des déchets et aux exigences de chaque autorité locale compétente. Éliminez les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets non traités ne doivent pas être éliminés dans le réseau d'égouts à moins qu'ils ne soient pleinement conformes aux exigences de chaque entité et législation.

Déchets dangereux:

La classification du produit pourrait répondre aux critères des déchets dangereux. Il est de la responsabilité de la personne qui produit le déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau généré pour établir l'identification exacte du déchet et les méthodes d'élimination conformément avec la réglementation en vigueur.

Contactez le service d'élimination des déchets autorisé pour l'attribution correcte du code de déchet.

Emballage:

Méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible.

Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne devrait être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Précautions spéciales:

Ne jetez le produit et le récipient qu'avec les précautions d'usage. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants ou doublures vides peuvent retenir des résidus de produit. Éviter la dispersion et le ruissellement de tout matériau déversé et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts.

Le bidon complètement vidé ne doit pas être dispersé dans l'environnement.

Le conteneur ne peut pas être réutilisé.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 10)

· Recommandation :*Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.***· Emballages non nettoyés :***· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.**· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· ADR, IMDG, IATA**

UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR**3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(trihydroxychlorure de dicuivre, Copper hydroxide tech.)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

LIQUID, N.O.S. (Copper Oxychloride, Copper

hydroxide tech.), MARINE POLLUTANT

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

LIQUID, N.O.S. (Copper Oxychloride, Copper

hydroxide tech.)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR, IMDG, IATA****· Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

· 14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA**

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement**· Marine Pollutant :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR) :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (IATA) :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Indice Kemler :

90

· No EMS :

F-A,S-A

· Stowage Category

A

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :**· Quantity limitations**

Sur l'avion / rail de passagers: 60 L

Sur l'avion cargo uniquement: 220 L

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

(suite de la page 11)

<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	<p>5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 2 E</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	<p>5L Code: E1 Quantité nette maximale par emballage intérieur: 30 ml Quantité nette maximale par emballage extérieur: 1000 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU : 	<p>UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIHYDROXYCHLORURE DE DICUIVRE, COPPER HYDROXIDE TECH.), 9, III</p>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est répertorié
 - **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
 - **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
 - Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
 - **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
 - Aucun des composants n'est compris.
 - **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
 - Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
 - Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
 - Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 15.02.2023

Révision: 15.02.2023

Nom du produit : YUCCA

<p style="margin: 0;">· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.</p>
--

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 D'après les données d'essais**

· **Service établissant la fiche technique : Conception et contrôle des systèmes**

· **Contact :** sds@gowanco.com

· **Date de la version précédente:** 14.12.2022

· **Acronymes et abréviations :**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**